
**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire
du conseil d'établissement tenue le 22 novembre 2021
à 18h00 sur la plateforme Zoom**

PRÉSENCES ET QUORUM

Étaient présents :

Représentants des parents :

Mme Célestine Dago
Mme Meylin Garcia
Mme Marie Carmène Jusma
Mme Salma Haitout
M. Jocelyn Nono Yakam

Représentants du personnel :

M. Pierre Antoine Auguste, enseignant
M. Nacer Ferrane, technicien en éducation spécialisée
Mme Nicole Després, éducatrice en service de garde
Mme Géraldine Faust, enseignante-orthopédagogue
Mme Natasha Alloul, ergothérapeute

Mme Sana Jabri, technicienne du service de garde

Membre représentant de la communauté :

M. Jean-Patrice Gauthier

Membres de la direction :

Mme Mélanie Richard, directrice
Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe
Mme Ouarda Samira Benabdoun, directrice adjointe

Membres absents :

M. Adlene Bouhali
M. Thomas Happi Emaga

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h05.

Rôles

Secrétaire : Mme Amandalie Lacorse
Gardiennne du temps : Mme Amandalie Lacorse

Mot du public

1. MOT DE LA PRÉSIDENCE

La présidente, Mme Meylin Garcia, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement .

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 22 novembre 2021 du conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Natasha Alloul il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

Résolution 2021-11-22-01

3. COURRIER

Mme Meylin Garcia, présidente, a reçu des brochures publicitaires. Le contenu ne nécessite pas une présentation aux membres du conseil d'établissement.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil n'ont pas reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance. La lecture du procès-verbal a été réalisée par Mme Amandalie Lacorse, secrétaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Nacer Ferrane il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2021 du conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil selon les modifications précisées.

Résolution 2021-11-22-02

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

En ce qui concerne l'utilisation des locaux, M. Jean-Patrice Gauthier précise que L'Unité (Centre d'initiative pour le développement communautaire) utilise le grand gymnase ainsi que la salle d'informatique pour leurs activités.

6. POINTS POUR ADOPTION

6.1 Rapport analytique du budget année financière 2020-2021

Mme Mélanie Richard présente le budget équilibré de l'année 2020-2021. Certains surplus ou déficits sont reliés au contexte de confinement du printemps dernier.

CONSIDÉRANT QUE l'article 96,24 de la LIP prévoit : « Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement »;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année 2020-2021 sont maintenant finalisés;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sana Jabri et secondé par Mme Géraldine Faust, il est résolu de recevoir la reddition de compte budgétaire (rapport analytique et chiffre) pour l'année financière 2020-2021.

Résolution 2021-11-22-03

6.2 Éducation à la sexualité

Mme Ouarda Samira Benabdoun présente la planification annuelle en éducation à la sexualité. Elle précise que le contenu au préscolaire est facultatif, mais obligatoire au primaire.

ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, des contenus obligatoires sont prescrits en éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU que, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique, les conditions et modalités d'intégration des contenus en éducation à la sexualité proposées par la direction d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en éducation à la sexualité pour tous les élèves du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2021-2022.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Meylin Garcia il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition des conditions et modalités d'intégration des contenus en éducation à la sexualité pour les élèves pour l'année scolaire 2021-2022, conformément aux tableaux ci-joints.

Résolution 2021-11-22-04

6.3 COSP (Contenus en Orientation Scolaire et Professionnelle)

Mme Amandalie Lacorse présente la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour les élèves du 3^e cycle proposés par les enseignants pour l'année scolaire 2021-2022.

ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique, des apprentissages obligatoires sont prescrits en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU que les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle proposées par la direction d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU, que conformément à l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Célestine Dago il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition des conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour le 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2021-2022, conformément au tableau ci-joint.

Résolution 2021-11-22-05

7. POINTS POUR APPROBATION

7.1 Programme des activités éducatives

Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, présente la mise à jour de la liste des activités proposées par les enseignants.

CONSIDÉRANT QUE l'article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Mme Amandalie Lacorse;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Mme Amandalie Lacorse a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} paragr. de la LIP, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Natasha Alloul, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités proposée par Mme Armandalie Lacorse, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2021-11-22-06

8. POINTS DE CONSULTATION

9. POINTS D'INFORMATION

9.1 Activités parascolaires

En raison de l'évolution de la situation pandémique, les activités parascolaires se mettent lentement en place tout en respectant les mesures sanitaires. Des ateliers d'art dramatique avec Mme Stéphanie Vecchio ont débuté le 9 septembre 2021. L'équipe de direction est présentement en contact avec l'école secondaire Saint-Laurent pour la mise sur pied d'activités sportives pour les jeunes du 3^e cycle.

9.2 Rapport du délégué au comité de parents

9.3 Mot du représentant de la communauté

M. Jean-Patrice Gauthier informe les parents que les activités de collecte des bonbons du 31 octobre, dans le cadre de la fête de l'Halloween, ont été annulées en raison de la température pluvieuse. Plusieurs autres activités variées sont prévues durant l'année scolaire et les élèves sont invités à y participer.

M. Jean-Patrice Gauthier mentionne qu'il a le souci de faire des liens entre les activités offertes au centre L'Unité (Centre d'initiative pour le développement communautaire) et celles vécues en classe.

9.4 Rapport des enseignants

M. Pierre Antoine Auguste rassure les parents quant à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves de l'école Enfant-Soleil. Il précise que les élèves sont ravis de pouvoir vivre des sorties scolaires variées dans le respect des mesures sanitaires.

9.5 Rapport du service de garde

Mme Sana Jabri précise le nombre d'inscription au service de garde : il y a 171 élèves réguliers dont 53 au préscolaire, 264 élèves dîneurs dont 185 qui bénéficient du programme de la mesure alimentaire.

Mme Sana Jabri explique l'organisation logistique des invitations aux parents aux journées pédagogiques : il y a l'envoi d'une lettre en format papier, une lettre par courriel et finalement un dernier rappel une journée avant la fin de la réception des avis.

9.6 Rapport de la direction

Mme Mélanie Richard, directrice, fait un portrait de la situation actuelle dans le contexte de la pandémie (mesures sanitaires, déploiement des tests rapides, etc.). De plus, elle mentionne qu'à la suite de la première communication envoyée au mois de novembre, un bon nombre d'enseignants ont fait le choix de rencontrer tous les parents en présentiel et ou en mode visioconférence. La prochaine rencontre des parents aura lieu après le bulletin de la première étape.

Mme Richard précise deux changements apportés au calendrier scolaire : dans le contexte de la pandémie, il est proposé de prévoir une adaptation au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2021-2022. Le Régime pédagogique prévoit deux étapes durant l'année scolaire 2021-2022. Par conséquent, des modifications aux dates de fin d'étape ont été apportées dans le présent calendrier scolaire et l'année compte désormais deux étapes.

Mme Ouarda Samira Benabdoun, directrice adjointe, résume les dernières informations quant à la qualité d'air et l'installation des lecteurs de CO2 à l'école Enfant-Soleil. De plus, Mme Benabdoun précise les actions à poser selon la concentration de CO2 affichée sur les lecteurs afin de ventiler adéquatement les locaux.

10. VARIA :

OPP (Organisme de participation des parents)

Mme Mélanie Richard précise que nous sommes en attente de l'allègement au niveau des mesures sanitaires afin qu'une première rencontre de l'OPP ait lieu. Au retour des vacances de Noël, une rencontre pourrait être envisageable.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Célestine Dago, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 22 novembre 2021 à 20h04.

Prochaine séance : Mardi 14 décembre 2021 à 18h00 sur la plateforme Zoom


Mme Meylin Garcia
Présidente

07/Nov/2022


Mélanie Richard
Directrice